



RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : cgtrenault@gmail.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !



Compte-rendu de la 2^{ème} négociation pour un accord télétravail RRG du 23 septembre 2021.

Le bilan de cette dernière réunion négociation restera mitigé.

Cette séance aura juste permis de présenter le projet d'accord en reprenant une partie des échanges de la première réunion.

L'accord durera 3 ans. Il concernera : les cadres plaque, le CGR, une partie des salariés de Paris Entreprise, et le personnel du siège.

La construction de cet accord s'articulera autour des thèmes suivants :

- La méthode de mise en place,
- La fréquence d'utilisation,
- L'adaptation du télétravail selon les besoins et les contraintes personnelles.

Le principe de bienveillance par échange entre managers et salariés sera la norme pour le recours au télétravail. Ce cadre permettra une utilisation moins contraignante que pendant la période covid.

Pour ce qui est des moyens octroyés :

Pour le coté financier, une dotation individuelle sera prévue pour l'aménagement d'un espace télétravail, ainsi qu'une allocation mensuelle selon le nombre de jours télétravaillés. Pour les matériels, des outils en adéquation avec le poste du salarié seront fournis.

En ce qui concerne le matériel la catégorie de salariés concernés bénéficie déjà d'une dotation par métier. Pour les moyens financiers la direction a souhaité se rapprocher « au mieux » de ce que fait Renault SA.

A noter que des formations (e-learning) seront prévues pour les managers et salariés concernés.

La délégation CGT avait évoqué le sujet de la formation suite aux différents retours de salariés qui étaient en demande d'une méthodologie pour mieux appréhender cette nouvelle méthode de travail. La délégation avait également fait remarquer que ces modules existent déjà chez Renault SA.



Pour ce qui est de la mise en place :

Une commission de suivi sera mise en place pour les signataires de l'accord.

Il y aura également un référent par plaque pour le télétravail. Cette tâche sera supportée par le RHP.

Pour la CGT, les RHP ont déjà beaucoup de casquettes et une énorme charge de travail. LA CGT s'interroge encore sur la pertinence de cette nouvelle responsabilité. Vous aviez déjà rajouté au RH plaque la compétence de référent Handicap. Cela ne fonctionne pas ! Beaucoup de salariés porteurs de handicap ne parviennent pas à joindre leur référent. LA CGT avait déjà proposé de choisir un référent parmi des salariés plus proches du terrain et donc des salariés concernés.

Pour la délégation le gros point noir de cet accord est son périmètre restreint.

En effet, le principe de volontariat qui devait être la base de cet accord et il ne peut pas être respecté. Il serait donc logique de porter cet accord à tous les établissements.

Pour la CGT limiter le télétravail à une catégorie de salariés reste injuste envers les populations qui auraient pu en bénéficier. **Ce dispositif aurait pu être étendu aux salariés porteurs de Handicap dans les établissements.** Sur ce point la direction ne ferme pas la discussion. Cet échange pourra être abordé en 2022 lors de la négociation de l'accord handicap. La CGT restera vigilante sur le sujet.

**Même si cet accord permet de mettre un cadre au télétravail au sein de RRG
La délégation émet un avis défavorable sur la signature de cet accord.**

MAINTENANT A VOUS DE JOUER !

Comme à notre habitude la CGT RRG attend le retour de ses bases sur la signature de cet accord télétravail 2022-2025.

La consultation des bases démarre dès aujourd'hui et ce jusqu'au vendredi 8 octobre

POUR

CONTRE

